

Tanara qui en est Doyen. Le Prince Viani a aussi été admis pour la première fois à l'Audience de S. S., en qualité de Prince du premier rang, & le Marquis de la Panne a été pourvû de la Charge de General en chef des Troupes de la Province de la *Marche*.

III. Le tems est fort doux, non seulement en *Italie*; mais on n'a encore senti pendant cet Hyver les rigueurs du froid dans aucun des Païs de l'*Europe*: aussi les arbres sont-ils fleuris en plusieurs endroits comme pendant le Printems, ce que l'on ne se souvient pas d'avoir jamais vû. Le Marquis Damis ayant été banni de *Florence*, comme nous le dîmes le mois dernier, s'étoit retiré en cette Ville, sur quoi on lui a notifié un ordre de sortir de l'Etat Ecclésiastique & de chercher ailleurs un azile. On ignore le sujet de cette proscription. Le Duc de *Parme* & le Prince Antoine son Frere étoient convenus par un compromis, de remettre à la décision de la *Rote* un differend qui étoit survenu entre eux au sujet de la Succession de la feu Duchesse leur Mere: ce Tribunal prononça il y a quelque tems en faveur du Prince Antoine, à condition néanmoins, que cette affaire seroit examinée de nouveau, & remise une autrefois sur le Bureau. La Princesse Regnante en *Espagne* n'en fut pas plutôt informée, qu'elle dépêcha un Exprés aux Auditeurs de la *Rote* avec une protestation, par laquelle elle leur signifioit que ni le Duc son Pere, ni le Prince Antoine son Oncle, n'avoient aucun droit à cette Succession, & qu'elle appartenoit uniquement à ses Enfans, nonobstant les renonciations faites dans son Contrat de Mariage. Sur quoi elle demandoit au Tribunal de la *Rote* qu'il ne se mêlât point de ce differend: mais sans avoir égard